

Encadrer sans freiner : les défis juridiques de la philanthropie internationale



XAVIER DELSOL

AVOCAT ASSOCIÉ

CABINET DELSOL AVOCATS



ARNAUD LAROCHE

AVOCAT COUNSEL

CABINET DELSOL AVOCATS



EGLANTINE VRAIN

NOTAIRE ASSOCIÉE

RESPONSABLE DU DÉPARTEMENT DIP

MICHELEZ NOTAIRES

La circulation internationale des libéralités au profit d'organismes étrangers d'intérêt général est une réalité croissante. Elle résulte à la fois de la mondialisation des causes soutenues, de l'essor des fondations transnatio-

nales, de l'internationalisation des familles et des modes de vie, et de l'attachement durable de nombreux donateurs à des institutions établies hors de France.

Qu'ils soient binationaux, impatriés récents ou simplement engagés à l'échelle globale, les donateurs sont de plus en plus nombreux à souhaiter affecter une part de leur patrimoine à des structures étrangères exerçant une mission en faveur du bien collectif. La philanthropie internationale n'est plus une exception : elle devient une dimension structurante de l'économie du don.

Face à ces aspirations, le droit français oppose encore un certain nombre de freins juridiques, fiscaux et administratifs. En témoignent les régimes complexes encadrant les modalités d'implantation des organismes étrangers en France, les critères d'éligibilité à l'intérêt général, ou encore les conditions d'octroi des exonérations fiscales dans le cadre de successions internationales.

L'objectif de ce dossier est d'apporter un éclairage pratique et structuré sur ces différents régimes, à la lumière de la jurisprudence récente, des instructions administratives en vigueur et des enjeux pratiques rencontrés par les professionnels.

Il se compose de quatre études complémentaires, articulées autour des deux grands axes suivants :

- le cadre juridique et fiscal de l'implantation des structures philanthropiques étrangères en France : formes juridiques mobilisables, fiscalité des flux, gestion des biens et obligations déclaratives (*RFP 2025, dossier 17 et 18, réalisées par le Cabinet Delsol Avocats*) ;
- le régime applicable aux libéralités (donations, successions) consenties à ces organismes étrangers : articulation entre droit civil et droit fiscal, exigence de réciprocité, procédures administratives et conseils pratiques (*RFP 2025, dossier 19 et 20, réalisées par l'Étude Michelez Notaires*).

Stratégies d'implantation en France : les enjeux financiers de la levée de fonds en France dans une optique de mécénat international, article 17

L'implantation juridique en France et les enjeux fiscaux de la détention d'actifs en France pour des charities, article 18

Les libéralités consenties à des organismes étrangers d'intérêt général - Conditions d'acceptation des libéralités, article 19

Les libéralités consenties à des organismes étrangers d'intérêt général - Régime fiscal d'exonération asymétrique selon la localisation du bénéficiaire, article 20